

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

Intitulé du CES : « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » (AP)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes.

L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle administrative des ministères chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

Agence au service de tous, l'Anses est pleinement engagée pour faire progresser les connaissances et anticiper les défis de demain en matière de santé et de préservation des écosystèmes. Depuis 2010, elle apporte les repères scientifiques nécessaires pour protéger notre santé contre les risques liés à l'alimentation, l'environnement et le travail, ou qui affectent la santé des animaux et des plantes.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ Rôle et missions

Le rôle du CES est d'émettre, sur sollicitation de l'Anses, de débattre et de se prononcer de façon indépendante et transparente sur les risques pour la santé humaine (population générale et travailleurs) liés à différents types d'expositions à des agents physiques et aux évolutions technologiques, sociales et environnementales. Il peut également proposer à l'Anses des sujets d'auto-saisine.

Les domaines d'intervention du CES sont :

- le bruit ;
- les champs électromagnétiques non ionisants de 0 à 300 GHz ;
- les nanomatériaux ;
- les rayonnements optiques naturels et artificiels (ultraviolets, lumière visible, infrarouge) ;
- les nouvelles technologies (réalité virtuelle, usages des outils numériques, etc.) ;
- l'évolution des conditions de travail (horaires atypiques, télétravail, travail en plateforme,...) ;
- la météorologie et les changements climatiques.

En pratique et selon l'ampleur du sujet des groupes de travail peuvent être mis en place par l'Agence pour répondre spécifiquement aux questions qui lui sont posées. Le CES a pour fonction de suivre, discuter, et au final adopter les travaux des groupes de travail qui lui sont rattachés.

Le CES est consulté sur toutes les étapes de l'évaluation des risques : la définition du périmètre, le choix de la méthode mise en œuvre et la réalisation de l'expertise.

Le CES a également pour mission d'éclairer l'Anses pour l'élaboration de recommandations à destination des décideurs et commanditaires des expertises, en matière de recherche, d'évaluation et de gestion des risques, de communication, etc.

■ Composition et fonctionnement

Les membres du CES « Évaluation des risques liés aux agents physiques et aux nouvelles technologies » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s, ayant des compétences pluridisciplinaires.

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle d'une journée, sur site, à Maisons-Alfort, à compter de septembre 2024.

Les experts contribuent à l'expertise collective du CES sur l'ensemble des travaux qui lui sont confiés, dans tous les domaines cités ci-dessus, par une participation assidue aux réunions et discussions de ce comité, ainsi que par la rédaction de synthèses des expertises collectives et la relecture critique de tous les documents qui lui sont soumis.

Le CES « Evaluation des risques liés aux agents physiques et nouvelles technologies » aborde des questionnements sanitaires complexes dans le domaine des risques émergents et des nouvelles technologies, fréquemment associés à des controverses publiques.

En raison de l'étendue et de la diversité de son domaine d'expertise, ce CES est un collectif multidisciplinaire dont les membres portent un intérêt particulier aux questions de santé publique (santé environnementale et santé au travail). Il rassemble des compétences dans les domaines spécifiques de la médecine, de la biologie, de la physique, de l'évaluation des risques, des sciences humaines et sociales, etc. Les compétences spécifiques recherchées pour ce CES sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées » pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé.

Par le présent appel à candidatures, l'Anses recherche des experts prêts à s'investir sur l'ensemble des sujets traités par le CES, y compris lorsque ceux-ci ne relèvent pas exclusivement de leur(s) domaine(s) de compétence(s).

Au-delà des candidats retenus pour siéger au CES, le présent appel à candidatures vise également à établir une liste de personnalités compétentes susceptibles de venir appuyer le CES dans le cadre de travaux spécifiques.